

# Trophée Régional d'Alsace des Minimes et Cadets 2010

## « Groupe Coop »

### Article 1

Le Trophée Régional Alsace «GROUPE COOP» doit permettre de révéler les meilleurs cadets et minimes du comité d'Alsace

Il s'adresse à tous les coureurs licenciés dans cette catégorie au comité d'Alsace.

Pourront figurer au classement de ce trophée tous les coureurs ayant participé à une des épreuves du trophée

### Article 2

#### MINIMES

Ce trophée visant à privilégier la polyvalence des coureurs minimes dans leur activité cycliste portera sur les 3 meilleurs résultats des 6 épreuves sur route plus **le championnat d'Alsace sur route qui sera une épreuve incontournable du trophée (les points compteront double)**.

Seront également pris en compte les 2 meilleurs résultats sur 3 épreuves sur piste.

#### CADETS

Ce trophée visant à privilégier la polyvalence des coureurs cadets dans leur activité cycliste portera sur les 4 meilleurs résultats des 6 épreuves sur route plus **le championnat d'Alsace sur route qui sera une épreuve incontournable du trophée (les points compteront double)**.

Seront aussi pris en compte les 3 meilleurs résultats sur 5 épreuves sur piste ainsi que le meilleur résultat en cyclo-cross soit du classement général des épreuves avant le championnat soit du championnat d'Alsace.

### Article 3

Chaque épreuve retenue pour le trophée régional Alsace « Groupe COOP », attribuera les points suivants :

1<sup>ère</sup> place 30 points

4<sup>ème</sup> place 12 points

7<sup>ème</sup> place 5 points

2<sup>ème</sup> place 20 points

5<sup>ème</sup> place 9 points

8<sup>ème</sup> place 3 points

3<sup>ème</sup> place 15 points

6<sup>ème</sup> place 7 points

9<sup>ème</sup> place 2 points

10<sup>ème</sup> place 1 point

En cas d'ex aequo, chaque coureur se verra attribuer un quota de points résultant, du partage des points des places concernées.

**Les points seront doublés lors du championnat d'Alsace route.**

### Article 4

En cas d'ex aequo au classement général du trophée, les coureurs seront départagés par le nombre de victoires, sans distinction entre route, piste et cyclo-cross, puis les deuxièmes places, puis troisièmes places, etc.

### Article 5

Tout litige non prévu au règlement sera réglé par la commission technique régionale. Toutes les épreuves retenues pour le trophée régional Alsace « Groupe COOP » se dérouleront sous l'égide de la F.F.C et selon ses règlements.

## Article 6

La commission technique régionale se chargera d'établir et de diffuser le classement :

-Tout organisateur retenu pour une épreuve du trophée régional devra obligatoirement afficher le classement général provisoire qui lui sera fourni par le responsable cadets /minimes de la commission technique régionale.

-Un point régulier sera également réalisé par l'intermédiaire du site « cyclismealsace.com ».

## Article 7

Les épreuves retenues pour le trophée régional Alsace » Groupe COOP »

<u>MINIMES</u>	<u>CADETS</u>
	<u>Epreuves de cyclo-cross</u> <u>Classement général avant le championnat</u> <u>9 décembre 2009 CHAMPIONNAT D'ALSACE</u>
<u>Epreuves sur route</u> <u>5 avril PE HAGUENAU</u> <u>18 avril VCS ALTKIRCH</u> <u>1 mai AC THANN</u> <u>13 juin CHAMPIONNAT ROUTE VC HANAU</u> <u>27 juin EC COLMAR</u> <u>8 août VC ECKWERSHEIM</u> <u>19 septembre CHAMPIONNAT du CLM ind. AC SAVERNE</u>	<u>Epreuves sur route</u> <u>5 avril PE HAGUENAU</u> <u>18 avril CHALLENGE DE L'EST VCS ALTKIRCH</u> <u>1 mai AC THANN</u> <u>13 juin CHAMPIONNAT ROUTE VC HANAU</u> <u>27 juin EC COLMAR</u> <u>8 août VC ECKWERSHEIM</u> <u>19 septembre CHAMPIONNAT du CLM ind. AC SAVERNE</u>
<u>Epreuves sur piste</u> <u>26 mai OPAL MTB</u> <u>8/10 juin EC COLMAR</u> <u>CHAMPIONNAT de vitesse</u> <u>CHAMPIONNAT de la course aux points</u>	<u>Epreuves sur piste</u> <u>Classement général du GP de COLMAR</u> <u>26 mai OPAL MTB</u> <u>8/10 juin EC COLMAR</u> <u>CHAMPIONNAT de vitesse</u> <u>CHAMPIONNAT de poursuite</u> <u>CHAMPIONNAT de la course aux points</u>

## Article 8

Le premier du classement final de chaque catégorie recevra un maillot et les 5 premiers du classement final de chaque catégorie recevront des bons d'achats offerts par le Groupe COOP

1<sup>ère</sup> =100 € 2<sup>ème</sup> =75 € 3<sup>ème</sup> = 50 € 4<sup>ème</sup> = 30 € 5<sup>ème</sup> = 20 € pour les cadets

1<sup>ère</sup> = 50 € 2<sup>ème</sup> = 40 € 3<sup>ème</sup> = 30 € 4<sup>ème</sup> =20 € 5<sup>ème</sup> = 10 € pour les minimes

à condition d'être présent le jour de la réception organisée par le Groupe COOP sinon les prix seront attribués au suivant du classement général.

## Article 9

Le présent règlement est applicable pour la saison 2010 et pourra être revu et adapté pour les saisons suivantes.